

Mesures d'urgence—Loi

M. Prud'homme: Le député a raison.

• (1710)

M. de Jong: La fin des années 1960 et le début des années 1970 ont constitué une période de grandes perturbations et de grande agitation sociales. Je prédis aujourd'hui que nous connaissons d'autres périodes de grande agitation sociale. Nous sommes en effet témoins d'énormes changements sociaux, économiques, culturels et psychologiques. Les divers éléments de la société ne s'ajustent plus aussi bien qu'auparavant. Le ciment social qui maintenait ensemble les communautés, les familles et les sociétés se désagrège de bien des façons. Je crains qu'il sera trop facile de recourir aux pouvoirs draconiens conférés par une Loi sur les mesures de guerre pour imposer l'ordre, alors que ce qu'il faut, c'est la liberté et la sagesse nécessaires pour permettre aux changements de se produire et pour chercher des solutions aux problèmes qui se posent à la société de nos jours.

• (1700)

La crainte qui ne me quitte jamais, c'est que lorsque des changements bouleverseront nos vies, les forces qui craignent le progrès, qui ont peur de l'avenir et du changement se serviront de ces pouvoirs pour imposer un ordre politique qui sera inacceptable et bien sûr antidémocratique. Naturellement, on le fera sous le prétexte de sauver la démocratie. C'est malheureusement ma plus grande crainte à l'égard de ce projet de loi.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Convoquez les députés.

(La motion de M. Beatty, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 292)

POUR

Députés

Atwell	Grisé	Oberle
Belsher	Gustafson	Oostrom
Binns	Halliday	Peterson
Blackburn	Hamilton	Plourde
(Jonquière)	Harvey	Porter
Blais	Harvey	Reid
Blenkarn	Hicks	St. Germain
Blouin	Hnatyshyn	St-Julien
Bourgault	Horner	Schellenberger
Browes	Howie	(Wetaskiwin)
Caldwell	Jacques	Scott
Cardiff	James	(Victoria—Haliburton)
Champagne	Jardine	Scott
(Champlain)	Jepson	(Hamilton—Wentworth)
Clinch	Kelleher	Scowen
Collins	Kempling	Shields
Comeau	Leblanc	Siddon
Cook	Lewis	Sparrow
Cossitt	Lopez	Stackhouse
Crosbie	MacDonald	Stewart
(Saint-Jean-Ouest)	(Kingston et	Suluk
Crouse	les Îles)	Taylor
Darling	MacDougall	Thacker
Daubney	(Timiskaming)	Tupper
Dorin	Malone	Turner
Duplessis	Mayer	(Ottawa—Carleton)
Fennell	Mazankowski	Van De Walle
Ferland	McCain	Vankoughnet
Fontaine	McCrossan	Warner
Forrestall	McCuish	Weiner
Fraleigh	McInnes	Wilson
Friesen	McKnight	(Swift Current
Gagnon	Minaker	—Maple Creek)
Gormley	Mitges	Witer—95
Graham	Moore	
Gray	Nicholson	
(Bonaventure—Îles-de-	(Niagara Falls)	
la-Madeleine)	Nickerson	

CONTRE

Députés

Althouse	Gray	Murphy
Angus	(Windsor-Ouest)	Orlikow
Benjamin	Guilbault	Parry
Berger	(Saint-Jacques)	Penner
Blackburn	Heap	Pépin
(Brant)	Henderson	Prud'homme
Boudria	Hopkins	Robichaud
Cassidy	Kaplan	Robinson
Copps	Keeper	Rodriguez
de Jong	Killens	Rompkey
Dewar	Malépart	Skelly
Finestone	Manly	Young—36
Foster	McDonald	
Fulton	(Broadview—	
	Greenwood)	

[Français]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2^e fois, est déféré à un Comité législatif.)